POUGNY Informations

www.pougny01.com juillet 2008 N°91

Marie de Pougny
Rue de la mairie
01550 POUGNY
Tél : +33.450567877
Fax : +33.450567115
e-mail : mairie@pougny01.com

Mardi 14h00 à 18h00
Mercredi 08h00 à 12h00
Jeudi 08h00 à 12h00
Vendredi 14h00 à 18h00

Mardi soir permanence de la commission d'urbanisme (Construction) jusqu'à 19h00

Bonnes volontés

Plusieurs personnes se sont portées volontaires pour aider le conseil municipal dans sa gestion de la commune dans les domaines de l'environnement, des glissements de terrains, du plan anti-mousson, de l'initiation à l'informatique et à Internet, de l'agrandissement des salles de réunion. Nous apprécions, les remercions et nous renouvelons notre appel. Si vous voulez participer à la vie du village, n'hésitez pas, vous serez non seulement les bienvenus mais tout de suite utiles.

EDITORIAL

Beaucoup de pluie, un peu de soleil, l'été semble avoir de la peine à s'installer mais pluie ou soleil, la vie de la mairie continue.
Les commissions ont défini ce qu'elles doivent faire, organisé leur façon de travailler, connaissent leurs interlocuteurs, ont noué de bons rapports de travail ou de coopération avec eux, et travaillent :

Etude du budget, préparation du prochain ; réflexions sur l'avenir : PLU, douane … ; recherche de subventions ; suivi des chan-tiers de l'école et de la vie creuse avec leurs lots de difficultés à résoudre ; préparation du plan de sécurité routière ; permanence pour l'urbanisme ; préparation de la prise en main de la cantine scolaire par la mairie ; action du CCAS ; présence active, directement ou par courrier, dans les organisations partenaires de la commune, CCPG, Parc Naturel régional, OPAC, CAF… ; travail de tous les jours - essentiellement gestion des courriers - administrations, organisations, entreprises, élus, particuliers .. - ; réorganisation « bureautique » de la mairie avec renforcement du matériel et des outils informatiques; préparation du site et du journal; réunions diverses et variées ; conciliation entre voisins fâchés…
En conclusion, la période de découverte et de mise en place se termine, et la mairie a trouvé son rythme de fonctionnement. Ceci ne change rien au fait que dans les petites communes comme Pougny ce sont les élus qui pallient au manque de services techniques. Ceci pose la question des limites du bénévolat et de la faiblesse des finances communales. Question que nous aborderons plus en détail dans un prochain numéro de ce bulletin.

Glissement de terrain à l'Annaz.

Une réunion avec les riverains, la Communauté de commune, le cabinet d'étude et la municipalité a eu lieu à Pougny le 12 juin.
Il ressort que les travaux pour la réfection des berges sont très importants. La municipalité pense qu'au-delà de la consolidation urgente des berges, l'impact des écoulements en provenance de la moraine et du chemin des Crocus sur ces glissements de terrains doit être beaucoup mieux étudié. Cette étude aurait sans doute pu être intégrée au « contrat de Rivière 2004 » . Les choses ont beaucoup traîné, maintenant nous sommes dans l'urgence et cherchons à trouver une solution moins chère, ou temporaire et à impliquer l'Etat dans ce problème car les glissements de terrains concernent tout le cours de l'Annaz.

Création du PLU de Pougny

Pougny va se doter d'un PLU. Le PLU, plan local d'urbanisme, est le principal document de planification de l'urbanisme. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS). Il est élaboré à l'initiative de la commune et porte sur l'ensemble du territoire communal. A ce titre, il exprime le droit des sols et sert de cadre de cohérence aux différentes actions d'aménagement.

Plus de renseignements sont consultables aux adresses WEB suivantes : http://www.ain.pref.gouv fr/ddaf/dgeaf/textes/plu/index.html
http://www.loire.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=367 http://wikipedia.fr

La municipalité a prévu le démarrage de ce gros travail cet automne.
Dans la phase des études préalables à l'établissement du projet, une très large concertation est mise en place notamment avec le conseil général et les personnes publiques (organismes territoriaux etc..)
C'est durant cette période que se déroule la concertation préalable avec le public. Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population.

Vous serez donc informés du démarrage des travaux, invités à participer, à proposer, à refuser, en un mot à définir avec nous, l'avenir urbanistique de Pougny. Pour nous, une première et grande difficulté que nous aurons à résoudre et de parvenir à limiter la vitesse d'implémentation de nouvelles constructions à Pougny. Ceci, pour des raisons de philosophie, garder la maîtrise de notre développement et de notre cadre de vie et aussi pour des raisons financières. Où trouver l'argent pour une nouvelle école, pour de nouveaux équipements publics, pour l'entretien des nouveaux espaces communaux. Nous soumettons d'ores et déjà cette question à votre réflexion.

Service d'accueil minimum dans les écoles.

La volonté du gouvernement d'imposer aux communes d'organiser un service minimum d'accueil des élèves nous amène à faire les observations suivantes :
1) les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école pour qu'il soient gardés mais pour qu'ils soient instruits.
2) Chaque année des milliers de classes sont occupées par des parents d'élèves souvent accompagnés des enseignants et de la municipalité parce que des postes d'enseignants ne sont pas pourvus, parents, enseignants et municipalités demandant que le service public soit assuré.
3) Dans ces conditions la décision du gouvernement de faire disparaître près de 12000 postes d'enseignants ne peut apparaître comme le signe d'une volonté d'améliorer le service public qu'aux plus optimistes d'entre vous.
4) Cette décision est prise sans concertation avec les communes. Elle est imposée.
2300 communes ont organisé l'accueil ce qui, ramené aux 24000 communes disposant d'une école, représente à peine 10 % d'approbation. L'opposition à ce projet étant particulièrement forte dans l'Ain et le pays de Gex.
5) Les communes sont déjà très impliquées dans le fonctionnement des écoles : elles mettent à disposition des bâtiments, assurent le chauffage, l'entretien, l'éclairage, embauchent (et payent) des périscolaires. A Pougny comme ailleurs avec un budget municipal plutôt faible.
6) L'accueil des enfants pose des questions techniques :
quel personnel pour les accueillir ? avec quelles compétences professionnelles ? quelles responsabilités ?
7) Le droit de grève est un droit imprescriptible, fruit d'années de luttes syndicales et est inscrit dans la constitution. Il ne revient donc pas aux communes d'organiser un service antigrève.

En conclusion, la commune de Pougny n'approuve pas la mise en place d'un service minimum d'accueil, ne s'associera pas à une opération qui vise à monter les français les uns contre les autres. Nous avons appris depuis peu que la loi proposée au parlement ne concernera pas seulement les absences de professeurs pour cause de grève mais toutes les absences de professeurs. Autrement dit quand l'éducation nationale ne sera pas en mesure de fournir un professeur ce sera aux communes d'assurer la garde des enfants. Nous invitons donc chacun et chacune d'entre vous à se renseigner et à prendre position.

Cérémonie du 8 mai.

Une quarantaine de personnes ont participé ce jeudi 8 mai à la commémoration de la fin en Europe de la guerre 1939-1945.

Devant le monument aux morts, une gerbe fleurie fut déposée suivie d'une minute de silence en hommage à ceux qui sont morts pour la France.

Dans son discours, monsieur le maire rappela que le 8 mai 1945 ne marque pas seulement la fin de la guerre mais aussi et surtout la victoire sur le fascisme et le nazisme. Il rappela que le nazisme était une dictature violente, raciste et barbare. Il rappela que la région avait souffert de cette barbarie en Août 1944, les troupes allemandes incendièrent les villages voisins de Valleiry dont la population dut se réfugier en Suisse, Vulbens, Chevrier, Farges. Il évoqua le souvenir des frères Mathieu torturés et brûlés vifs à Asserans. Il rappela que le pays de Gex était en zone occupée, sous administration allemande avec couvre-feu, ausweiss, restrictions, réquisitions, que la Gestapo était installée à Gex avec une antenne à Pougny. Il expliqua que le 8 mai 1945 n'était pas un armistice mais une capitulation sans condition. que le 8 mai fut suivi par le procès du tribunal de Nuremberg. Furent évoquées ensuite les craintes des associations de déportés et de résistants qui s'inquiètent du développement et de la banalisation des théories raci-stes qui, comme le nazisme, désignent en boucs-émissaires des parties de population ou des populations entières. Pour montrer que ces craintes de voir remise en cause la spécificité du 8 mai n'étaient pas exagérées, M le maire montra une invitation officielle qui le conviait pour ce jour, « à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 »

Monsieur Pierre Michon des anciens combattants lut ensuite le message du secrétaire d'état aux anciens combattants.

Les musiques officielles terminèrent la partie officielle et tout le monde se retrouva dans la cour de la mairie pour le verre de l'amitié.

Délibérations du conseil municipal

L'ensemble des délibérations du conseil municipal est consultable en Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUGNY
Séance du 6 mai 2008

OBJET :
Délibération pour le Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général de l'Ain s'est vu confier la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) depuis le 1er janvier 2005.

Ce Fonds constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Général a souhaité impulser de nouvelles orientations pour ce Fonds par une grande proximité et une simplification du dispositif.

A ce titre, Monsieur le Président du Conseil Général demande une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une participation de 150 € au Fonds de Solidarité pour le logement

MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

OBJET :
Délibération pour scolarisation des enfants à partir de deux ans

Monsieur le Maire évoque la possibilité de scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans pour la rentrée 2008-2009, en respectant certaines conditions :

le paragraphe 1.1 du règlement scolaire départemental est modifié en ces termes : les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique certifié par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis en classe maternelle. Cette admission est prononcée dans la limite de 25 enfants dans la clase de PS/MS, au profit des enfants âgés de 2 ans révolus au jour de la rentrée scolaire.

Les conditions d'accueil des enfants de 2 ans sont les suivantes :

- propreté le jour de la rentrée
- avoir deux ans révolus le jour de la rentrée
- scolarisation en matinée uniquement
- si le nombre de demandes est supérieur aux places disponibles, la date de naissance servira de critère de sélection (enfants nés à partir du 1er janvier 2006 jusqu'au 2 septembre 2006).

L'inscription définitive sera prononcée à la fin de la première semaine de rentrée si les conditions ci-dessus sont remplies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la scolarisation des enfants ayant deux ans révolus le jour de la rentrée

MANDATE Monsieur le Maire afin de mener à bien ce dossier.

Justice.

La mairie a perdu le procès qu'avait engagé contre elle l'association Pierres à feu. Le motif en est que le projet d'alignement voulu pour la rue de la pierre excédait par son importance ce que peut réglementer un arrêté d'alignement.
Nous sommes en attente de jugement du procès engagé contre la mairie par l'association ASPIC.

Plan Canicule

Nous rappelons que l'Etat a mis en place un "plan canicule" pour les personnes de plus de 65 ans. Si vous désirez vous faire inscrire sur le fichier confidentiel, veuillez contacter la mairie.

Sécurité routière.

Des contacts, des discussions, une visite sur le terrain avec des spécialistes ont été faits pour préparer nos interventions afin de remédier aux problèmes de sécurité routière dans Pougny. Essentiellement en vue de limiter la vitesse des voitures.

CCPG

Communauté de communes du Pays de Gex

- Commission eau et assainissement
Nous avons demandé à la ccpg de revenir au tracé initial pour la conduite des eaux usées passant à la Combe.

-TER Réunion au niveau régional entre la SNCF, RFF CFF des élus des associations d'utilisateurs dans le cadre de la démarche participative. La demande de Pougny est d'augmenter la fréquence des arrêts en gare de Pougny.

- Nos représentants à la commission desTransports de la CCPG ont fait la demande pour que les TPG modifient le parcours de la ligne K afin que les bus passent systématiquement par Pougny pour des raisons de sécurité sur le pont du Rhône.

Budget 2008 regroupé de Pougny

Section de fonctionnement

Principaux postes de recettes :

- Subventions d'exploitation (compensation genevoise – dotations diverses)	189 809.-€
- Revenu des immeubles	30 000.-€
- Reversement sur recettes (impôts + taxes)	206 000.-€
- Atténuation de charges	9 213.-€
- Produits exceptionnels	5 250.-€
TOTAL :	440 272.-€

Principaux postes de dépenses :

- Gestion générale	133 983.-€
- Personnel et frais assimilés	120 337.-€
- Gestion courante	49 452.-€
- Charges financières	27 500.-€
- Dépenses imprévues	13 000.-€
- Virement à section investissement	96 000.-€
TOTAL :	440 272.-€

Les subventions aux différences sociétés locales et associations s'élèvent à
11 983.-€, la liste peut être consultée en mairie.

Section investissement :

Les recettes d'investissement pour 2008 se répartissent ainsi :

- Solde d'exécution d'investissement reporté	851 819.-€
- Virement de la section de fonctionnement	96 000.-€
- Excédent de fonctionnement	175 658.-€
- Taxe locale d'équipement	26 996.-€
- Fonds de compensation de la TVA	5 148.-€
- Subventions diverses, cautionnements (pour travaux Vie Creuse, rue de la Mairie etc.)	64 121.-€
- Réserves foncières (terrains nus)	35 000.-€
TOTAL :	1254 742.-€

Les dépenses d'investissement pour 2008 se répartissent ainsi :

Rénovations, travaux mise en souterrain, éclairage Vie Creuse + rue de la Mairie	1139 610.-€
- Mobilier, matériel informatique	7 500.-€
- Voirie + eaux pluviales	15 000.-€
- Réserves foncières	10 000.-€
- Dépenses non affectées (socle turbine + emprunts + divers)	82 632.-€
TOTAL :	1254 742.-€

INFOS PRATIQUES

Rappel des règles de bon voisinage

Le bon voisinage est une responsabilité individuelle qui s'exprime de diverses façons, à commencer par certaines mesures ou actions concrètes
La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société. La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit. Pour rappel :

L'usage des tondeuses et autres engins à moteur est autorisé
- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Intervention technique.
Nous remercions les pompiers de Pougny qui sont venus prêter main forte aux élus lors d'une intervention de débouchage de canalisation d'eaux usées
à Pougny haut.

Avancement des chantiers :

Ecole
Le chantier de l'école avance mais les travaux ne seront peut-être pas terminés pour la rentrée de septembre. Il faudra donc probablement un peu de patience afin que le déménagement des classes ainsi que la cantine puisse se faire dans les meilleures conditions. Le poteau EDF qui se trouve dans la cour de l'école disparaîtra.
Par ailleurs les difficultés de parking dans la rue de l'école résultent de la faiblesse des infrastructures. Le PLU reprendra les directives du SCOT et aménagera un cheminement piétonnier ainsi qu'une place de jeux et de repos.

Vie Creuse
Profitant des travaux entrepris pour l'enfouissement des lignes électriques et télécom, la rénovation des réseaux va se poursuivre jusqu'en haut de la Vie Creuse. La fin du chantier ainsi que le nouveau revêtement seront terminés au début de l'automne.

OPAC

La municipalité a envoyé une lettre à l'OPAC, lui demandant de remédier à certains problèmes qui nuisent à la vie des gens : trous dans goudron des voies d'accès aux habitations, absence de jeux pour les enfants, de salle de réunion pour les habitants, inondations de garages, place de parking pour handicapés promise mais pas installée…

SECURITÉ La CNR (Compagnie Nationale du Rhône)

La Compagnie Nationale du Rhône, organise pendant la période estivale (juin, juillet, août) une vaste campagne d'information et de sensibilisation du public articulée autour d'outils de communication variés et d'une signalisation permanente le long du Rhône.
http://www.cnr.tm.fr/fr/louloute/accueil.html

Bisbilles

La vie dans un village n'est pas toujours aussi idyllique que l'on pouvait l'imaginer. Des événements peu plaisants et non prévus peuvent venir troubler la vie. Certains sont difficilement maîtrisables, passage des avions, des voitures, raves party sauvages. D'autres, essentiellement des problèmes de voisinage nous semblent par contre plus aisément solvables. La mairie, quand elle est sollicitée essaye d'intervenir au mieux et d'éviter que les choses ne s'enveniment trop et ne soient plus contrôlables. Mais là, tout dépend pour beaucoup du comportement de chacun et de sa capa-cité à vouloir vivre en bonne harmonie dans le village. A ce propos, nous nous réjouissons qu'une "journée voisin", sur le modèle de ce qui se fait a Crêt depuis plusieurs années, se déroulera bientôt à l'Etournel.

EN BREF...

- Le 16 mai a eu lieu la réunion des maires du canton pour envisager et organiser la mise en commun des moyens (collaboration entre communes)

- La commission du CCAS a commencé sont travail, rencontré des gens des différents services sociaux pour faire cesser ce qui ressemble fort à de l'inertie.

- Tour cycliste du Pays de Gex
Pour la 32e année, se déroulera le traditionnel Tour cycliste du Pays de Gex, les 13 et 14 septembre 2008. Il passera par Pougny et occasionnera quelques perturbations de la circulation ces jours-là.

Initiation évolutive : Ateliers 2008

propose diverses techniques de développement personnel :
A la salle polyvalente de Pougny
De 20h à 21h30 env. prix : 15.- € la séance.
Les jeudis :
Juillet : 3 juillet, 10 juillet 17 juillet, 24 juillet 31 juillet
Possibilité de séances individuelles.
Renseignements et inscriptions au 04 50 56 73 85

ECLAT

Association des Personnes Handicapées du Pays de Gex, leurs parents et amis.

Siège social
20 chemin des tattes du Moulin
01280 Prévessin-Moëns
Tél : 04 50 42 28 05
Fax : 04 50 42 29 05
eclat-association@wanadoo.fr

Pour la troisième année de suite l'association **ASPIC** a organisé la fête de la Musique dans les rythmes et la bonne humeur devant la Mairie.
La veille certains s'étaient retrouvés chez Michel à **l'Auberge Savoyarde.**

La Municipalité est en train de revoir le réglement, et les tarifs de la **Salle Polyvalente** et nous soumettrons à discussion notre réflexion. Nous réfléchissons également au **préau couvert du terrain de foot**. pour le transformer en salle des fêtes tout en conservant un espace simplement couvert pour permettre aux jeunes de s'y retrouver.

la Kermesse de l'école

Toutes nos félicitations à Virginie Loset qui a gagné le panier garni.
Renseignements au 04.50.56.78.00

Le Sou des écoles

sandrine.valduga@orange.fr

AssociationS

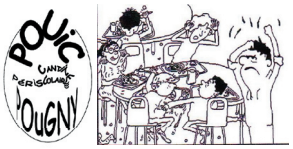

UNE CANTINE MUNICIPALE POUR LA RENTREE

La Mairie et l'association POUIC ont décidé de mettre en place le projet « cantine municipale » dès la rentrée 2008-2009.

Le mode de fonctionnement ne changera pas, la société qui nous livre les repas restera la même et Laurence à l'école continuera de passer les commandes en fonction des inscriptions.
Par contre, en ce qui concerne les inscriptions pour la rentrée et les achats de tickets, il faudra venir en mairie ; deux journées hebdomadaires seront réservées à cette activité, les jours ne sont pas encore fixés.

Emilie qui s'occupe de nos enfants en périscolaire (7h30-8h30/ 16h30-19h30) et pendant les repas, devrait être embauchée par la municipalité à la rentrée.

Elle vient d'obtenir son BAFA et pourrait donc aussi accueillir les enfants les mercredis toute la journée.

Nous bénéficions pour ce projet d'un soutien logistique de la CAF qui nous motive à étendre même ce projet à un centre de loisirs pendant les petites vacances, dans un futur proche.

Nous bénéficierions à ce titre, d'aides financières pour le fonctionnement du centre et pourrions ainsi indexer les prix des tickets aux revenus familiaux pour permettre à tout le monde d'en profiter.

Les mamans bénévoles de POUIC sont d'un grand soutien pour cette nouvelle organisation et nous les remercions du travail accompli.

Nous vous tiendrons informés des évolutions de ce projet.

La commission « Vie de l'Enfant »

Ayez le réflexe CLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination, CLIC du Pays de Gex, est un lieu d'accueil et d'écoute, un espace d'information et de coordination dédié aux personnes retraitées, à leur famille, aux bénévoles et aux professionnels qui les entourent. Venez nous rencontrer à Chevry, Résidence les Terrasses de Chevry, Rte de Prost, Bâtiment D les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h (mercredi sur RDV) ou contactez nous au 04 50 41 04 04.

L'inauguration du parcours de tir à l'arc

Objectif de la mairie, aider les enfants à maîtriser un sport , le tir à l'arc mais aussi à découvrir et connaître la nature avec comme objectif la chasse photographique. Que chaque enfant ramène un jour à ses parents la photo d un animal sauvage qu il aura lui-même prise

Samedi 31 mai a eu lieu la découverte de l'école de Rugby du Canton de Collonges (RCCC).

Avec l'arrivée du soleil, cet après midi a remporté un vif succès.
Près d'une cinquantaine d'enfants ont essayé le rugby grâce aux ateliers proposés par Sylvain, représentant du comité départemental du rugby de l'Ain et des éducateurs du RCCC.
Après un goûter, chaque enfant est reparti avec une photo de l'équipe de France.
Les dirigeants remercient chaleureusement la municipalité et tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cette journée.
Le 1er entraînement est fixé au samedi 6 septembre à 13 H 30 au stade de Pougny. (RCCC : rugbyccc@orange.fr tél 06 43 38 72 84)

MOT AUX ASSOCIATIONS

Nous projetons d'inviter toutes les associations de Pougny à une table ronde, cette réunion nous permettra de faire connaissance et d'aborder les sujets qui vous tiennent à cœur .
Nous vous ferons signe dès que possible !

L'Office du Tourisme de Collonge

propose deux randonnées originales cet cet été.
-Les vignobles franco-suisses le 29 juillet
-Ballade contée sur les lieux magiques des Pierres à cupules 19 juillet, 14 et 21 août
Inscription- Renseignements
Tél : 04 50 59 40 78
otcollon@ccpg.fr

Nouvelle association

L'association « Au temps jadis chez les Tiocans » a pour objectif de conserver, partager, créer des échanges entre générations, en valorisant le patrimoine de la vie quotidienne d'autrefois, en pays gessien.

Vous pouvez ainsi découvrir au Fort l'Ecluse du 14 juin au 21 septembre, tous les jours de 10h00 à 18h30, la première exposition de l'association :
« Dans le grenier, j'ai trouvé … »

Contact :
Au Temps Jadis chez les Tiocans
Chez Martine Duriez-Duparc
47, rue Rouph de Varicourt 01550 Pougny
labroc-hante-tine@orange.fr

voir aussi :
http://ainblogperformance.com/

Naissance

-William Alain Gérad LINÉ
Né le 30/04/2008
à St Julien-en-Genevois

-Feyza AKPINAR
Née le 16/05/2008
à St Julien-en-Genevois

-Julien COLLET
Né le 14/06/2008
à St Julien-en-Genevois

-Baptiste COLLET
Né le 14/06/2008
à St Julien-en-Genevois

Mariage

-M. Vincent GIROD et
Mlle Eva Nadia GIRI MONTE
Le 07/06/2008

-M. Gaëtan VUAILLAT et
Mlle Ribhé KHOUDOUR
Le 28/06/2008

Décès

-Maurice Georges CART
Décédé le 21/05/2008
A St Julien-en-Genevois (FR)

Inondations.

Le plan anti-mousson est toujours d'actualité. Nous avons recensé les passages d'eaux qui posent problèmes et allons intervenir. Le manque d'argent, d'agents et de matériel rend les opérations plus difficiles. Pougny, comme d'autres communes qui l ont déjà fait, devra revoir et agrandir ses canalisations pour répondre aux brusques et importantes chutes de pluie que l'on nous annonce de plus en plus fréquentes. Devant le manque de moyens de la commune, ne restent que deux solutions :
Rétablir la corvée (telle qu'elle se pratiquait avant la révolution)
S'opposer à l'asphyxie financière des communes.
En attendant nous allons agir avec les moyens du bord. C'est-à-dire les bras de certains d'entre nous…

Etournel : Suppression d'un bras de terre

Le site de l'Etournel est protégé, rappelons le, par Arrêté préfectoral de protection de biotopes depuis 1992 et fait l'objet d'une réflexion concertée dans le cadre de Natura 2000 depuis 2000.

Un plan d'eau présente trois îles et un bras de terre boisés, aux berges très abruptes et hautes qui constituent une entrave à une bonne nidification des oiseaux.
Il a par conséquent été envisagé par le comité de pilotage qui suit la gestion du site d'abaisser, au ras de l'eau, ces berges raides et pentues (sur au moins une île) et de supprimer le bras de terre qui font obstacle à la vie avicole. Les surplus de terre ainsi décaissés pourraient être pour partie déposés immédiatement dans le plan d'eau sur les zones les plus profondes (10 mètres environ) et, pour une autre partie, transportés à proximité immédiate dans les plans d'eau 1 et 2 actuellement très peu intéressants sur un plan biodiversité du fait de leur profondeur (10 à 12 mètres) et de leur uniformité, et ainsi contribuer à la création de zones de hauts-fonds.

PARKINGS

Parking communaux

Pougny haut connaît des problèmes de parking, rue de l'école et parking communal devant la rue Robert Mottier. Ces problèmes ne sont pas spécifiques à Pougny puisque le SCOT demande dorénavant d'inclure dans tous les projets de constructions, des espaces parking, des espaces de jeux, des cheminements piétonniers. Ce que nous ne manquerons pas de faire quand nous préparerons – avec vous – le PLU. Pour l'heure nous pensons que développer le co-voiturage est une des rares solutions rapidement efficaces pour améliorer la situation route de l'école : nous remercions en passant les personnes qui permettent aux voitures de se garer. Sans cette tolérance, le stationnement serait beaucoup plus difficile. Pour le second parking une discussion et des accords avec les usagers devrait améliorer les choses.

Parking de la gare.

Un nouveau projet se dessine pour le parking de la gare. Ce parking deviendrait dans un premier temps, un P+R simple, d'une vingtaine de places sans gardiennage.
La commune se prononce fortement et agit pour l'augmentation et le développement des transports publics. Nous sommes donc satisfaits et acceptons ce premier projet qui devrait se réaliser rapidement. Nous espérons avoir encore le temps de préserver l'avenir du quai SNCF. Nous sommes en revanche plus réservés quant à l'agrandissement de ce P+R car nous craignons une augmentation du trafic automobile dans le village. Nous avons proposé de créer un P+R à la gare de Collonges (01) qui desservirait les frontaliers venant de Seyssel, Rumilly et ceux venant de Bellegarde et passant par Valleiry.